

Club RH d'Aerospace Cluster

Réunion n°8 – Diversifiez votre sourcing en recrutant un militaire

Jeudi 24 octobre 2024

Animateurs

Nicolas LIBREAU, chargé mission - Aerospace Cluster

Eric BOTHIER, directeur associé - Axelyo

Intervenants

Béatrice SILVE, Coordinatrice – Défense Mobilité

Elena MIRON, Directrice des RH – NSE

Introduction

- **Des problématiques RH nombreuses et variées :**
 - Des besoins importants de **recrutement** dus au re-ramp-up, au développement de l'industrie 4.0, et aux nombreux projets de R&D liés à l'aviation décarbonée
 - Des difficultés grandissantes de **fidélisation** dues à une hausse des rémunérations, des attentes nouvelles de la jeune génération...
 - Une nécessité de **former** les collaborateurs, pour plus de polyvalence et une adaptation des compétences aux nouveaux outils
- Des services RH bénéficiant d'accompagnement de la part de divers organismes (*UIMM, OPCO, Apec, Pôle emploi...*), mais ne disposant **pas d'espace d'échanges entre pairs**

Introduction

- **Création d'un Club RH** avec pour objectifs :
 - **Mettre à disposition des outils** développés par des partenaires ou des adhérents, afin de gagner du temps et améliorer ses pratiques
 - **Favoriser les partages et les retours d'expérience** (best practice et difficultés) lors de chaque réunion
 - **Proposer des formats variés** de réunion : webinar d'une heure, réunion physique de 2h pour des échanges de qualité, workshop thématique ...
- **Une coanimation** par Aerospace Cluster et Axelyo, pour une connaissance approfondie filière et métier

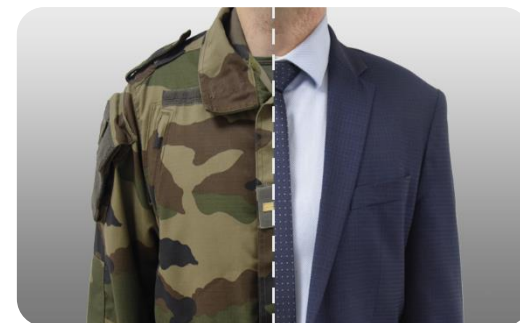
Programme

1. Défense Mobilité

2. Outils mis à disposition par le Cluster

- Guide des aides RH
- Nouvelles formations développées – PIA3
- Parcours e-learning de culture aéronautique

3. Echanges directs en Responsables des RH



1. Défense Mobilité



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources humaines
du ministère de la Défense
Défense mobilité



LA FONCTION RECONVERSION DU MINISTÈRE DES ARMÉES

POLE DEFENSE MOBILITE SUD EST

Rencontre avec club RH Aerospace cluster

24 Octobre 2024

Béatrice SILVE DR Marseille - **Delphine MEGE** antenne Clermont Ferrand



La reconversion, une nécessité

Une composante pérenne de la politique RH du ministère, au service du besoin opérationnel des armées :

Une exigence de jeunesse : **moyenne d'âge 33 ans**

Des parcours professionnels courts :

67% des militaires sont des contractuels

100% des militaires du rang

46% des sous-officiers

24% des officiers

LES MILITAIRES



En activité ou demandeurs
d'emploi jusqu'à 3 ans
après leur départ

LES MILITAIRES BLESSÉS



Sans limite de temps

LES CIVILS DU MINISTÈRE DES ARMÉES



Départ hors fonctions publiques, jusqu'à
3 ans après leur départ

LES CONJOINTS



Y compris les conjoints
de civils de la défense

Défense mobilité, le service ministériel des transitions professionnelles

- ❑ **Assurer une insertion durable dans un emploi de qualité** aux publics dont la remise à l'emploi nécessite un appui renforcé (qualification, formation aux techniques de recherche d'emploi, accompagnement dans l'intégration...)
- ❑ **Sécuriser la mise en relation** pour une meilleure maîtrise du coût du chômage (financé par le ministère des armées)

Les enjeux de la reconversion

Accompagner la manœuvre RH :

Contribuer à la politique du recrutement et de la fidélisation

Améliorer la reconnaissance des qualifications et des compétences

Répondre à un enjeu de solidarité :

Offrir un accompagnement adapté pour les militaires blessés et sans limite de temps vers l'emploi

Veiller à la condition du personnel par l'accompagnement des conjoints

Les chiffres de la reconversion (source RSU 2023)

MILITAIRES

9 733 nouveaux inscrits à Défense mobilité.....
en 2023 (dont 688 blessés)

14 831 prestations délivrées.....

7040 accédants à l'emploi.....
(dont 395 blessés)

CONJOINTS

.....**1 179** nouveaux inscrits à Défense mobilité
en 2023

.....**1 042** prestations délivrées

.....**7040** conjoints de la communauté de Défense accédant
à l'emploi

L'organisation de Défense Mobilité



Une direction centrale



5 pôles régionaux

35 antennes régionales en métropole

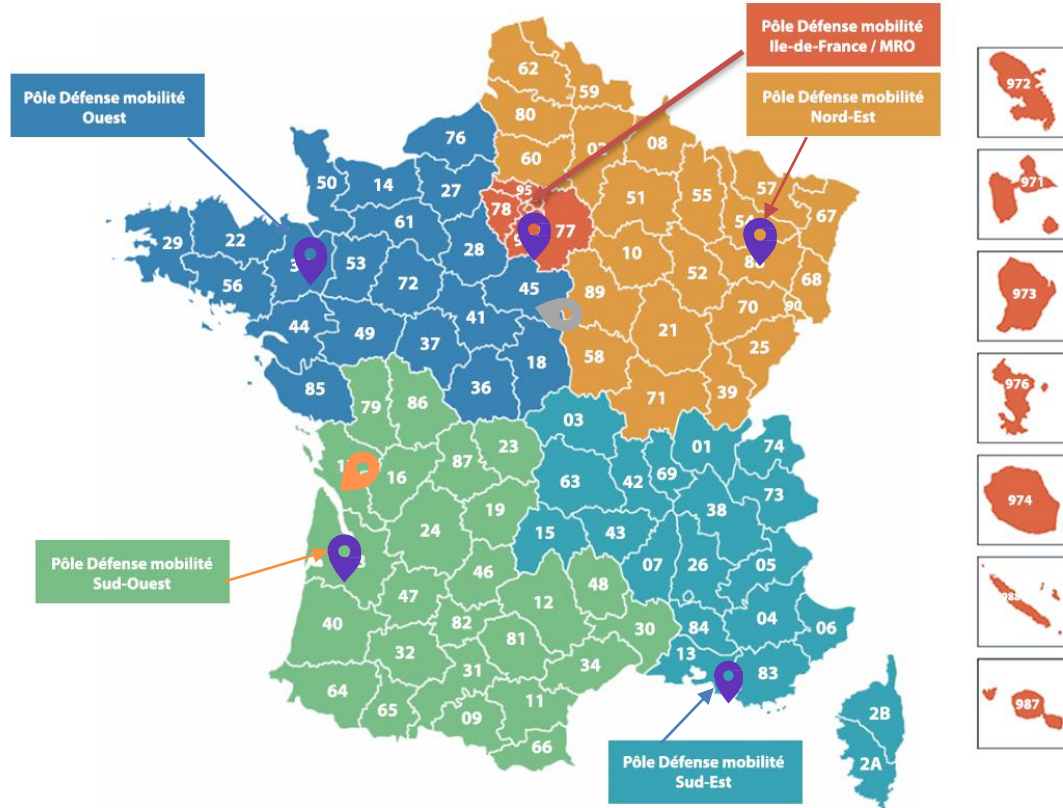
et 5 antennes en outre-mer



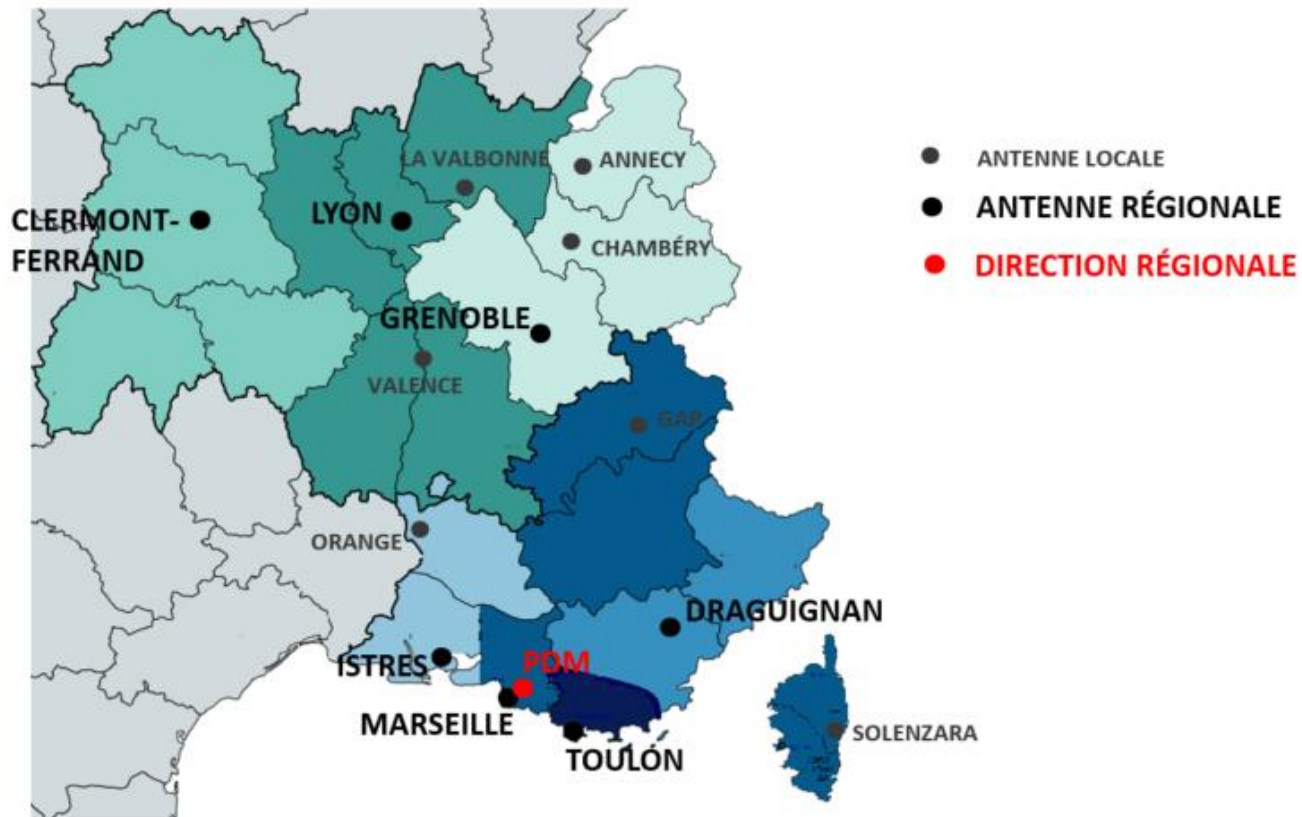
Un Centre Militaire

de Formation Professionnelle (CMFP) en Vendée

Une organisation au plus près des unités !



Pôle Défense Mobilité Sud-Est



Le parcours de la reconversion

Individualisé et personnalisé, adapté aux besoins et profils des candidats



Des métiers militaires diversifiés

Des compétences transférables, une expérience professionnelle et un savoir-être recherchés



Plus de 400 métiers extrêmement diversifiés :

maintenance, logistique, sécurité, sûreté, transport terrestre et maritime, aéronautique, systèmes d'information, télécommunications, ressources humaines, formation, finances, métiers de la santé, ...

La formation pour une insertion de qualité dans l'emploi

#ObjectifEmploi #Reconversion
#InsertionProfessionnelle



En milieu civil :

Un catalogue de 350 formations dans différents secteurs d'activités



En milieu militaire : Le CMFP

52 formations professionnelles dans 9 secteurs d'activité

+ 1000 stagiaires accompagnés /an

+ 100 stages disponibles

+ 98% de réussite



Stagiaires en formation *Menuiserie* au CMFP



Stagiaires en formation *Ouvrier du paysage* au CMFP

Un zoom sur quelques formations du CMFP

Aéronautique :

AMA : ajusteur monteur en aéronautique, niv3

IQAS : inspecteur qualité aéronautique et spatiale, niv5

MCA : monteur câbleur aéronautique, niv3

SAILI : soudeur assembleur industriel licence soudeur aéronautique, niv3

Industrie :

SAILI : soudeur assembleur industriel licence TIG INOC, niv3

TUAO : technicien en usinage assisté par ordinateur, niv4

FRPM : fraiseur en réalisation de pièces mécaniques, niv3

Des dispositifs uniques réservés aux militaires en reconversion

Des dispositifs d'immersion en entreprise :

- PAE : Période d'Adaptation en Entreprise
- PFGE : Période de Formation Gratuite en Entreprise

Période d'adaptation en entreprise : PAE

DEFINITION / LA PAE, C'EST QUOI ?

La Période d'Adaptation en Entreprise (PAE) est un dispositif d'incitation au recrutement de militaires en démarche de transition professionnelle. Il peut être comparé à une période de stage ou assimilé à une période d'essai.

Cette période peut être réalisée au sein d'un organisme civil privé ou au sein d'un organisme public.

OBJECTIFS / A QUOI CA SERT ?

Ce dispositif s'adresse à un militaire qui dispose déjà des compétences nécessaires pour exercer un métier mais qui doit s'acclimater à un nouvel environnement.

Cette période lui permet de se familiariser avec les conditions de travail en entreprise privée ou dans un organisme de la fonction publique.

Ce dispositif permet au futur employeur d'évaluer la capacité du militaire à s'adapter à un poste de travail et de vérifier que le militaire est apte à tenir l'emploi défini.

La PAE implique que le militaire a choisi ce métier en fonction de compétences professionnelles acquises et transposables, qui correspondent à ce que le recruteur recherche.

Période d'adaptation en entreprise : PAE

DEMARCHES / COMMENT ELLE SE MET EN PLACE

La durée de la PAE peut aller de 40 à 120 jours ouvrés consécutifs. La période optimale recommandée par Défense Mobilité étant de 80 jours ouvrés.

Ce dispositif se formalise par la signature d'une convention tripartite entre le Ministère des armées, le recruteur et le militaire.

DURANT LA PAE ...

Le militaire continue à être rémunéré par l'administration militaire et conserve le bénéfice de la couverture sociale résultant du statut militaire.

Le militaire est donc mis à disposition de l'employeur à titre gratuit sans que celui ne soit obligé de le rémunérer ou de payer des charges.

Le militaire doit, sauf conditions exceptionnelles, être employé à temps plein durant la période.

Le militaire devra être assidu et respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil ainsi que ses horaires de travail.

Période d'adaptation en entreprise : PAE

ET SI ÇA NE MARCHE PAS ?

La PAE peut prendre fin à l'initiative de l'employeur ou du militaire. Il est nécessaire que cela intervienne rapidement, au plus tard à la moitié de la période, pour ne pas pénaliser la démarche de reconversion du bénéficiaire.

FIN DU DISPOSITIF / ET APRES, ON FAIT QUOI ?

L'employeur s'engage à proposer au militaire **un contrat à durée déterminée d'au minimum 6 mois ou un contrat à durée indéterminée** qui prendra effet à la fin de la PAE (contrat de droit public si la structure d'accueil est publique).

Cette proposition doit intervenir à mi-parcours de la PAE.

Période de formation gratuite en entreprise : PFGE

DEFINITION / LA PFGE C'EST QUOI ?

La Période de Formation Gratuite en Entreprise (PFGE) est un dispositif d'incitation au recrutement de militaires en démarche de transition professionnelle. Il peut être comparé à une période de stage.

Cette période peut être réalisée au sein d'un organisme civil privé ou au sein d'un organisme public.

OBJECTIFS / A QUOI CA SERT ?

Ce dispositif permet au militaire de se former à un emploi, aidé par un tuteur de formation issu de l'organisme d'accueil. Cette aide peut être utilisée dans le cadre :

- d'une remise à niveau professionnelle

- d'un complément de formation

- d'une première expérience dans le secteur civil, en vue notamment de créer sa propre activité à l'avenir.

La PFGE implique que le militaire a choisi l'organisme d'accueil à partir d'un inventaire précis de ses compétences et de ses acquis professionnels transposables, et aussi au regard de son besoin en formation complémentaire.

Période de formation gratuite en entreprise : PFGE

DEMARCHES / COMMENT ELLE SE MET EN PLACE ?

La durée de la PFGE peut aller de 1 à 120 jours ouvrés consécutifs.

Cette durée est calculée au plus juste au regard du besoin formation identifié et du programme de formation établi conjointement avec le tuteur et l'organisme d'accueil.

Ce dispositif se formalise par la signature d'une convention tripartite (le Ministère des armées, le militaire, la structure d'accueil) et l'élaboration d'un programme de formation détaillé.

Désignation d'un tuteur de stage

Cette PFGE peut être mise en place préalablement ou successivement à une formation professionnelle de courte durée si cela se justifie.

DURANT LA PFGE...

Le militaire continue à être rémunéré par l'administration militaire et conserve le bénéfice de la couverture sociale résultant du statut militaire.

Le militaire est mis à disposition de l'employeur à titre gratuit et ne peut percevoir aucune rémunération de quelque nature que ce soit de sa part.

Le militaire devra être assidu et respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil ainsi que ses horaires de travail.

Période de formation gratuite en entreprise : PFGE

ET SI ÇA NE MARCHE PAS ?

La PFGE peut prendre fin à l'initiative de l'employeur ou du militaire. Il est nécessaire que cela intervienne rapidement, au plus tard à la moitié de la période, pour ne pas pénaliser la démarche de reconversion du bénéficiaire.

FIN DU DISPOSITIF / ET APRES, ON FAIT QUOI ?

Le bénéficiaire (ex-militaire) obtient grâce à cette PFGE une qualification supplémentaire pour son entrée dans la vie civile.

La signature d'un contrat de travail n'est pas prévue par obligation dans les termes de ce dispositif mais il n'est pas interdit pour le militaire d'intégrer l'organisme d'accueil à l'issue de la période. L'entreprise qui a formé le militaire est aussi gagnante.

Notre offre de services recruteurs



Vos besoins en emploi durable (CDI)

offre d'emploi/ profils recherchés ...



Défense Mobilité

Repérage dans son vivier de candidats
Proposition de l'offre aux candidats



Nos candidats

Des savoir-faire, des savoir-être, des
motivations, des qualifications, des
aptitudes

Comment procéder ?

Pour les entreprises qui ne travaillent pas déjà avec Défense mobilité, merci de m'envoyer par mail vos offres ainsi que leur localisation, en mettant comme objet : « aerospace cluster » et je les transférerai aux équipes adéquates.

Béatrice SILVE

Coordonnatrice régionale relation employeurs sud est

Tel : 04 91 01 54 13

Mail : beatrice.silve@intradef.gouv.fr



Merci pour votre attention

Témoignage

- **Pouvez-vous présenter rapidement votre entreprise ?**
- Afin de décrire les principales étapes de votre dernier recrutement d'un profil militaire :
 - **Comment avez-vous identifié ce futur collaborateur** (*sources et outils*) ?
 - **Aviez-vous des attentes spécifiques** (*compétences, savoir-être...*) **en ciblant un profil militaire ?**
 - **Comment avez-vous intégré ce nouveau collaborateur à votre équipe ?**
- **Aujourd'hui, que feriez-vous différemment ?**



Elena MIRON
Directrice des RH



Défense Mobilité est en recherche de vidéos de témoignages.

2. Outils mis à disposition par le Cluster

Guide des Aides et Subventions dédiées aux RH

- **70 dispositifs** recensés, et classés par besoins : Conseil RH / Formation / Recrutement / Mobilité / Conditions de travail / Handicap
- **Une identification rapide** des aides disponibles pour votre entreprise grâce à une classification croisée (*taille d'entreprise, types d'aides*) pour un gain de temps
- **Des bulles d'informations RH à étudier** (ex. : *Partenariat Space Aero, Action de Formation En Situation de Travail, La Bonne compétence, Immersion professionnelle, Contrat d'engagement jeunes, Nos Talents Nos Emplois, Outils de l'APEC ...*) disséminées dans le guide



GUIDE DES AIDES & SUBVENTIONS DEDIEES AUX RH

12. Être accompagné dans ma fonction RH

Bénéficiaire : dispositif accessible aux TPE et PME

L'entreprise est accompagnée, de façon individuelle, par un cabinet conseil, afin de répondre à des enjeux de recrutement et/ou d'évolution professionnelle des salariés.

L'accompagnement proposé comprend 3 à **12 jours de prestation** sur une période de 3 ans. L'entreprise choisit elle-même la problématique à traiter (ex.: recrutement, fidélisation, management, fiches de postes...).

Le prestataire a sélectionné, et sera **payé directement et intégralement par la Région** Auvergne-Rhône-Alpes.

Aide relevant du régime des minimis.

Dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

[Fiche de présentation du Dispositif « Être accompagné dans ma fonction RH »](#)

Pour chaque aide, vous retrouverez :

- Le type de bénéficiaire
- L'objectif du dispositif
- Les points clés
- Le montant de l'aide
- Le gestionnaire du dispositif
- Un lien direct vers le détail

Guide des Aides et Subventions dédiées aux RH

Dispositifs à connaître et mobiliser en priorité :

- **Être accompagné dans ma fonction RH** : 12 jours de conseils financés à 100% par la Région- dispositif le plus demandé par nos adhérents (à utiliser avant juin 2025 !)
- **Pacte Industrie** : pour former vos ressources clés aux problématiques environnementales en se concentrant sur leur cœur de métier (ex. : DAF – financement)
- **Volontariat Territorial en Entreprise** (Territoire d'Industrie, Vert et Export) : de jeunes talents à moindre coûts pour des missions d'actualité
- **Prévention des risques ergonomiques** : nouveau dispositif à ne pas manquer, associant sensibilisation, prévention et aménagement de postes

PIA3 - IFPAI



Ces formations ont été réalisées dans le cadre du projet PIA3 IFPAI (*Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovante*),

une opération soutenue par **l'Etat** et **la Région** dans le cadre de l'Action IFPAI volet régional du Programme d'Investissements d'Avenir opéré par **la Caisse des Dépôts** (*Banque des Territoires*).

Ils bénéficient également d'un cofinancement du **GIFAS** et de **l'Académie Aéronautique et Spatiale** Auvergne-Rhône-Alpes.



SOMMAIRE

Formations initiales - certifiantes

Technicien en Peinture aéronautique	p.5
Aménagement de cabines	p.6
Chef de projet en matériaux composites	p.7

Formations continues - certifiantes

Opérateur spécialisé en matériaux composites	p.9
Fabrication de pièces composites (RTM & Infusion)	p.10
Réparation de pièces composites hautes performances	p.11
Rectifieur sur machine conv. et/ou numérique	p.12
Opérateur - régleur sur machine-outil CN	p.13

Formations continues - non certifiantes

Culture aéronautique dans les entreprises	p.15
Découverte de la Fabrication additive	p.16

Découverte des Technologies 4.0	p.17
Sensibilisation à l'APQP	p.18
Sensibilisation à la Cybersécurité	p.19
Sensibilisation aux Facteurs humains	p.20
Sensibilisation à la Planification MRPII	p.21
Connaissance des matériaux composites HP	p.22
Drapage de pré-imprégnés	p.23
Matériaux composites - Fibres longues et procédés	p.24

Attractivité & Acculturation

Films immersifs de métiers en tension	p.26
Modules e-learning de culture aéronautique	p.28
Module Complémentaire aéronautique	p.30
MOOC Mécanique du vol	p.31
MOOC Facteurs humains	p.32

Technicien en Peinture aéronautique

Certificat de Spécialisation



Formation : Initiale

Date d'ouverture : Septembre 2022

Durée de la formation : 12 mois

Nombre d'apprenants par promotion : 12

Formation ouverte à l'alternance : Oui

Durée de stage en entreprise : 14 semaines ([voir calendrier](#))

Entreprises partenaires : SATYS (convention de partenariat)³⁴

Formation labellisée par l'Académie Aéronautique et Spatiale : Oui

[Télécharger le programme de formation](#)

Contact :

Lycée Roger Claustres (63)

Gilles THOMAS

Directeur délégué aux formations

Tél. : 06 72 02 93 95

Mail : gilles.thomas@ac-clermont.fr

Parcours E-Learning de culture aéronautique



Nombre d'utilisateurs	Tarifs (€ HT)
Jusqu'à 5	100€
Jusqu'à 10	150€
Jusqu'à 50	300€
Supérieur à 50	500€

[Pour un accès à l'ensemble de la présentation et faire un test gratuit](#)

3. Echanges directs entre Responsables des RH

Questions retenues

Un adhérent d'Aerospace Cluster a franchi le seuil de 50 salariés pendant 12 mois consécutifs en 2024. Il dispose d'un délai légal de 5 ans pour mettre en place la participation.

Quel est le délai moyen de mise en place de la participation ? Est-ce que les entreprises la mettent en place très rapidement ou attendent-elles 5 ans ?

La mise en place de **la participation a-t-elle eu des effets** en termes de recrutement, de motivation / implication des collaborateurs... ?



**AEROSPACE
CLUSTER**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

A e r o s p a c e b y N a t u r e

Nicolas LIBREAU

Chargé de mission

libreau@aerospace-cluster.fr

07 85 45 57 05

Eric BOTHIER

Directeur associé

eric.bothier@axelyo.com

06 78 76 93 27



**AEROSPACE
CLUSTER**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

